

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

4.00 crédits	37.5 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Druez Catherine ;Loute Alain ;Léonard Christian ;Roisin Thierry ;Spinewine Anne (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p>Les objectifs de ce cours sont de faire prendre conscience de la responsabilité (légale, professionnelle, déontologique, sociale et morale) de ceux qui exercent une profession relevant de l'Art de Guérir, et plus particulièrement du pharmacien.</p> <p>Cette responsabilité se base sur une connaissance des lois et règlements pharmaceutiques qui régissent toute l'activité de la chaîne du médicament (législation); des principes de la bioéthique ainsi que des fondements philosophiques des décisions prises en soins de santé; des Droits et Devoirs (déontologie) qui déterminent les comportements entre Confrères, entre pharmaciens et patients, et entre pharmaciens et autres professionnels de l'Art de Guérir.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>1 Connaître, comprendre et appliquer les dispositions légales, les principes et fondements éthiques, philosophiques et déontologiques pour produire un acte pharmaceutique responsable envers le patient et la société.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit avec des questions de connaissance, de compréhension et d'application relatives aux différentes parties du cours. Les questions sont de type QCM et questions ouvertes. Chaque enseignant apporte des précisions et exemples relatifs à sa partie pendant son cours.
Contenu	<p>Le cours est divisé en 4 modules principaux. Pour favoriser la contextualisation et les liens entre les apprentissages, chaque enseignant intègre des cas pratiques dans son enseignement.</p> <p><u>Introduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Terminologie en législation belge et européenne; autorités compétentes; définition du médicament <p><u>Module 1: le médicament (législation)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Focus principal: le médicament; quelques informations et points d'attention seront communiqués concernant les dispositifs médicaux (et compléments alimentaires) Développement et commercialisation des médicaments Pharmacovigilance Aspects législatifs et éthiques de la publicité et autres activités promotionnelles <p><u>Module 2: le pharmacien et l'officine ouverte au public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Officine: éléments matériels, bonnes pratiques officinales, actes pharmaceutiques, ... Ordre des pharmaciens, code de Déontologie, procédure disciplinaire <p><u>Module 3: le pharmacien en interaction avec le patient et les autres professionnels de santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Partage des données de santé, droits du patient, interprofessionnalité Éthique de la relation: interculturelité, questions liées au genre, interprofessionnalité, communication des risques, nouvelles médiations techniques <p><u>Module 4: le pharmacien au sein du système de soins de santé belge</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Financement du système de soins de santé : modes, principes et enjeux économiques, sociaux et philosophiques. Efficacité, équité et durabilité du système de soins de santé belge. Responsabilité individuelle des patients et questions relatives à l'équité. Rôle économique et social du pharmacien dans ce contexte
Autres infos	Evaluation : Examen écrit.
Faculté ou entité en charge:	FARM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences pharmaceutiques	FARM2M	4		